



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 68182

Texte de la question

M. Alain Merly appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés financières des centres de santé infirmiers. L'accord de branche de l'aide à domicile du 29 mars 2002 dont relèvent ces organismes, a pris en compte la différence de niveau de salaires pratiqués au domicile et en établissement avec l'instauration progressive d'une augmentation des salaires sur quatre ans, qui est de l'ordre de 34 % en cumul. Cette mesure a permis de recruter le personnel qui manquait. Conformément à la loi du 2 janvier 2002, l'agrément des accords par le Gouvernement rend opposable aux financeurs les dépenses générées sur ce secteur de l'aide à domicile. Les augmentations salariales ne sont pas compensées dans les centres de santé infirmiers, non concernés par cette disposition. Leurs prestations demeurent payées à l'« Acte » comme les infirmiers libéraux et de ce fait ne peuvent dans la pratique bénéficier d'une augmentation. Depuis la mise en place de cet accord salarial de gros efforts d'organisation et de structuration ont pourtant été accomplis. À défaut d'intervention des pouvoirs publics, la prochaine revalorisation salariale du 1er juillet 2005 engendrera des fermetures dans ce secteur sanitaire du domicile. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin de remédier aux difficultés financières des centres de santé infirmiers.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé et des solidarités est très attentif à la situation des centres de soins infirmiers. Ceux-ci jouent en effet un rôle très important dans l'accès aux soins, notamment des populations rurales et des publics socialement et économiquement fragiles. C'est la raison pour laquelle, face aux difficultés financières évoquées par ces centres, le ministre a diligenté une mission de l'inspection générale des affaires sociales. Cette mission a comme finalité d'objectiver et de quantifier les difficultés financières et de faire des propositions de réforme. Les conclusions de cette mission sont attendues prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Alain Merly](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68182

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 novembre 2006

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6236

Réponse publiée le : 14 novembre 2006, page 11981